

## Un changement à la tête de la Chambre de l'assurance de dommages

**Montréal, le 29 juin 2018** – Au nom du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD), la présidente du conseil, madame Diane Beaudry, annonce le départ de madame Maya Raic, présidente-directrice générale de la ChAD.

Le conseil d'administration souhaite souligner le dévouement et l'engagement soutenus de Maya Raic depuis les 23 dernières années afin de mener avec succès la mission de protection du public de la ChAD par le maintien des plus hauts standards de professionnalisme au sein de l'industrie. Une mention particulière pour sa mobilisation dans le cadre du projet de loi 141 qui a modernisé l'ensemble des lois encadrant le secteur financier et qui a assuré la pérennité de l'organisme.

La ChAD continuera – en étroite collaboration avec ses partenaires et l'industrie – à privilégier une approche préventive pour assurer pleinement sa mission. Le respect des obligations déontologiques et des exigences de formation continue obligatoire contribuent à faire rayonner les professionnels; une culture de conformité nécessaire à la protection du public et à la confiance des consommateurs envers l'industrie.

### **À propos de la Chambre de l'assurance de dommages**

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 15 000 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

— 30 —

**Renseignements :** Lisane Blanchard  
Chambre de l'assurance de dommages  
514-654-8352; lblanchard@chad.qc.ca